

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

NOTRE PROHIBITIONNISTE REVIENT A LA PROHIBITION

Dans notre dernier numéro nous avons écrit que nous trouvions étrange l'article publié dans nos *Colonnes prohibitionnistes*, article dans lequel l'auteur disait que les prohibitionnistes, par leur campagne actuelle, ne voulaient pas empêcher qui que ce soit de faire usage des boissons alcooliques.

Il nous semblait que cette opinion mettait les prohibitionnistes en contradiction avec eux-mêmes et nous avons évidemment raison, si l'on en juge par les contorsions que le même écrivain fait aujourd'hui pour se tirer de la mauvaise position dans laquelle il s'était placé la semaine dernière.

Des gens plus avertis que lui ont nécessairement fait la langue.

En effet si l'alcool est un poison et un agent démoralisateur, comme le prétendent ou font mine de le prétendre les fervents de la doctrine prohibitionniste, personne ne peut raisonnablement admettre qu'il ne doit pas être banni tout-à-fait de nos maisons privées.

Notre correspondant a fait la gaffe d'écrire qu'aucun prohibitionniste ne désirait enlever à qui que ce soit la liberté de faire usage d'alcool ; aujourd'hui il tente de la réparer. Comme cela est tout naturel il se donne bien garde d'écrire : *je me suis trompé*. Il appartient à une catégorie de gens qui prétendent ne jamais se tromper dans quelque domaine que ce soit et il n'est pas étonnant qu'il veuille faire tomber sur notre dos la responsabilité de son erreur. A l'entendre aujourd'hui nous aurions faussé ou mal interprété son texte pour lui faire dire des choses qu'il n'aurait jamais écrites.

La meilleure défense que nous pouvons apporter pour le confondre c'est de mettre en regard une partie de sa lettre de la semaine dernière.

Nos gens constateront l'évolution qu'on lui a fait faire dans sept jours. Il est aussi curieux de noter comme son texte d'aujourd'hui est enchevêtré et obscur, alors que ce qu'il écrivait la semaine dernière était d'une lumineuse clarté. Lisons :

Lettre de cette semaine :

Disons tout de suite que les prohibitionnistes ne sont pas du tout en faveur de ceux qui boivent chez eux, qu'ils désirent même les voir cesser, au plus tôt, de s'empoisonner et d'empoisonner leurs enfants ; mais, parce qu'ils respectent la liberté, on les accuse de permettre l'abus de l'alcool dans la vie privée. Vraiment, c'est de la malhonnêteté ou peu s'en faut.

Notre contradicteur voudrait que nous disions, une fois, une seule fois, que la prohibition entrera dans la maison, dans la vie privée. Alors, il triompherait, et dirait que nous violions la liberté. Jamais nous ne lui donnerons si belle occasion, parce que jamais nous ne porterons atteinte à la liberté.

Mais, ce qu'il sait comme nous, ce qu'il saisit et comprend parfaitement notre contradicteur, c'est que les "prohibitionnistes", instruits des malheurs causés par l'alcoolisme dans toute la société, "travaillent de toutes leurs forces à faire disparaître partout l'abus des liqueurs alcooliques."

Si notre correspondant a reçu des ordres de revenir sur ce qu'il avait imprudemment affirmé la semaine dernière on voit qu'il fait une drôle de retraite. D'abord personne n'a dit, comme le prétend ce monsieur dans son dernier article, qu'il était disposé à permettre l'abus de l'alcool dans la vie privée.

Ce que nous avons dit c'est qu'on ne pouvait pas être un bon prohibitionniste en laissant la liberté à chacun de tenir des boissons chez lui et d'en user. Si l'alcool est un poison il doit être banni du foyer et nous ne voyons pas pourquoi notre correspondant combattrait une loi défendant de garder du poison dans la famille et d'en faire

usage, et pourtant c'est ce qu'il affirmait en écrivant : "elle (la prohibition) ne défend à personne d'avoir de ces liqueurs et d'en faire usage. Si elle demandait cela, elle serait contraire à la liberté, et nous la combattrions."

Comment peut-on concilier ces mots avec ceux qu'il écrit maintenant : "Disons tout de suite que les prohibitionnistes ne sont pas du tout en faveur de ceux qui boivent chez eux, qu'ils désirent même les voir cesser, au plus tôt, de s'empoisonner et d'empoisonner leurs enfants."

Ne serait-il pas singulier de voir notre prohibitionniste combattre une loi qui défendrait de tenir du poison à la portée des femmes et des enfants ?

Il faut nécessairement ne pas être d'une force ordinaire dans l'art de fendre les cheveux en quatre pour prétendre que ces deux écrits sont raisonnablement conciliables.

Notre correspondant accuse aussi les orateurs qui parlent contre la prohibition de n'avoir jamais rien fait pour la tempérance. Il est certainement une chose qu'ils ont faite, c'est de prêcher la tempérance par l'exemple, ce qu'un grand nombre de prohibitionnistes ont été bien loin de faire. En effet sur six orateurs qui ont parlé contre la prohibition, il y en a cinq qui ne font pas usage du tout de boissons enivrantes.

Si tous les prohibitionnistes d'aujourd'hui avaient fait la même chose depuis une dizaine d'années, on n'entendrait même pas parler d'une loi de prohibition à Saint-Hyacinthe. La prédication par l'exemple vaut mieux que la prédication par les lèvres seulement.

Notre correspondant dit que le commerce de liqueurs n'attire pas personne à Saint-Hyacinthe. Il est en contradiction flagrante avec les faits. Depuis que la prohibition a été votée dans les comtés environnants nous voyons en ville une foule de personnes qui ne venaient presque pas à Saint-Hyacinthe, et notre correspondant a grand tort de dire ou de laisser entendre que tous ceux qui viennent s'acheter de la boisson sentent la tonne. Il y a beaucoup de gens qui savent faire un usage modéré des liqueurs, qui viennent à Saint-Hyacinthe pour s'en procurer. Notre commerce en général en bénéficie largement, et il se serait contre l'intérêt de tous les citoyens de nuire au commerce en dirigeant ces personnes ailleurs.

A propos de Lachine qui a le régime béni de la prohibition et qui a un conseil qui déclare que la prohibition a fait un bien immense aux citoyens, notons que ces mêmes citoyens qui doivent connaître leurs intérêts véritables ont balayé aux dernières élections le tameux conseil qui a déclaré que la prohibition leur avait été utile. Tous les partisans de ce régime ont été battus à plate couture et nous ne pouvons pas croire que les citoyens les auraient renvoyés chez eux s'ils eussent réellement représenté leurs vues sur cette question.

Quant à la dernière phrase de l'article de notre correspondant elle donne une juste valeur de ses arguments. Il nous semble qu'un homme qui écrit une ineptie du genre de celle-là peut écrire n'importe quoi. "Beaucoup d'anti-prohibitionnistes", écrit-il, avouent eux-mêmes qu'il n'y a aucune bonne raison de s'opposer à la prohibition et de se prononcer pour les buvettes."

Comment un homme peut-il être anti-prohibitionniste et déclarer en même temps qu'il n'y a aucune bonne raison pour l'être ?

Cela prend un homme d'un culot plus qu'ordinaire pour écrire semblable bêtise ; nous croyons qu'après celle-là il ne nous reste qu'à tirer le rideau, pour permettre à nos lecteurs de rire à leur guise de l'épaisseur d'un des champions les plus avertis de la prohibition à Saint-Hyacinthe.

La déroute des prohibitionnistes dans les grands centres de l'Ontario

Huit cités ont pris un vote sur la prohibition et elle a été battue partout

La province de l'Ontario a été le premier champ où les prohibitionnistes ont combattu leurs combats dans le Canada.

On sait que c'est dans cette province où les puritains ont le plus d'emprise sur l'esprit populaire, et que c'est aussi dans ce pays que l'on a fait l'expérience de la prohibition qui devait être une panacée contre tous les maux.

Lundi dernier on a pris un vote sur la prohibition dans quarante-sept municipalités de campagnes, de villages et de cités. Le vote a été pris dans huit cités et les prohibitionnistes ont été battus partout dans les grandes villes.

Nous sommes heureux de constater cette victoire, qui est une réponse décisive aux arguments de ceux qui prétendent que la prohibition est une bonne chose pour les grandes villes comme St-Hyacinthe.

Les huit grandes villes qui se sont prononcées contre la prohibition sont : Belleville, Brantford, Fort William, Niagara Falls, Port Arthur, Sarnia, Stratford et Woodstock.

Nous croyons que la prohibition devrait être écrasée à Saint-Hyacinthe, car nous devons avoir à cœur, comme les citoyens de ces huit grandes villes de l'Ontario, de ne pas nuire à notre commerce et d'implanter dans nos murs la vente illicite des boissons alcooliques et les vices dégradants qui l'accompagnent toujours.

Nous avons aujourd'hui une population qui vit heureuse et prospère. Notre ville grandit de jour en jour, grâce au commerce qui s'y fait. Nos licenciés respectent la loi des licences, qui est une des plus sévères qui existent au monde ; de fait pas un seul n'a payé l'amende depuis deux ans. N'allons pas ruiner ces gens et rabaisser notre ville au rang des petits villages de campagne.

Suivons l'exemple des villes qui visent à être grandes et de plus en plus prospères ; votons contre la prohibition.

LA PROHIBITION A SOREL

Une assemblée prohibitionniste

Partout, il est actuellement une plaie, une plaie pire que la peste et pire que n'importe lequel fléau, qui ravage avec indécence et d'une façon injuste et brutale, la plupart de nos villes. Ce mal, qui se répand partout, mal dont les agents sont les mêmes partout, doit être combattu avec énergie, avec assurance et avec conviction, en quelque lieu qu'il se présente. Nous appelons ce mal : "LA PROHIBITION."

Où, on tente, par tous les moyens, honnêtes ou non, à établir la prohibition partout où il y a des débits de boisson. Et ce qui prouve justement contre ceux qui prêchent la prohibition, c'est leur manque de sincérité, et c'est la qualité de la plupart des gens qui prononcent de longs discours très argumentés en faveur de la prohibition.

A Sorel, le lundi, 3 janvier, dans la salle du bazar, une assemblée fut tenue. Quels furent les orateurs ce soir-là ?... On aura une idée juste de cette assemblée, en sachant où elle fut tenue, et quels furent les orateurs de cette assemblée.

Disons, d'abord, que l'assemblée eut lieu dans la salle du bazar. Ce qu'on remarque en entrant dans cette salle, c'est la tapisserie aussi mensongère que peu intéressante avec laquelle on a recouvert absolument les murs.

Disons, ensuite, que les orateurs de cette assemblée furent le Rév. M. Bernard, chanoine et curé de l'église St-Pierre, le protonotaire Cousineau, le Dr Gauvreau et le Rév. M. Morin, de St-Hyacinthe.

Puis entrons en matière, c'est-à-dire, parlons de cette assemblée. L'assemblée fut des plus paisibles et surtout des moins sympathiques, des moins enthousiastes. Naturellement, les orateurs, ce soir-là, —excepté M. le chanoine Bernard,—ne se recommandaient pas à l'attention sympathique de l'auditoire, ni étaient propres à exciter un enthousiasme véritable ; alors, il fut impossible, pour les orateurs, d'obtenir autant d'approbation et d'applaudissements qu'ils en auraient souhaité pour eux.

D'ailleurs, c'est à Sorel comme partout : ceux qui apparemment, superficiellement veulent la prohibition sont des gens non sincères, des convertis d'un moment. Au fond, c'est pour un petit ou un gros revenu personnel qu'on se débat, ou c'est afin de paraître meilleur et plus honnête homme.

M. le chanoine Bernard fut le premier orateur de cette assemblée. Il s'égarait en des textes et des avancés qu'il serait peut-être embarrassé de soutenir, si on voulait s'arrêter sérieusement à ses paroles ; mais, après avoir écouté attentivement le discours du Rév. M. Bernard, nous savons qu'en principe il est contre la prohibition, et pour la prohibition parce que les circonstances l'y obligent ; il appert que, comme tout homme intelligent du reste, il veut la tempérance, mais non la suppression absolue des liqueurs alcooliques. Mais, que voulez-vous ?... Il semble qu'il faut que les prêtres,—que nous respectons et que nous vénérons,—se trompent à ce sujet.

Le second orateur de l'assemblée de lundi soir fut M. le protonotaire Cousineau qui le respect humain a fait graver les degrés d'une estrade en faveur de la prohibition. M. le protonotaire est-il pour la prohibition ? Nous pouvons affirmer : non !!! Ce n'est pas la persuasion qui lui a ouvert la bouche, lundi soir, en présence de M. le chanoine Bernard. Et d'ailleurs, son discours, si bien préparé fut-il, ne fut qu'ennuyant, et l'homme qu'ennuyé.

Alors, voici un service nul pour la prohibition ! Celui qui succéda à M. Cousineau fut M. le Dr Gauvreau, de Montréal. Celui-ci prétend parler au nom de la science. Il n'en fait rien, malgré quelques statistiques qu'il veut reproduire au nom de la science. Que M. le Dr Gauvreau n'oublie pas,—si prétentieux se montre-t-il dans son discours : il est selon lui et pour plaire à ceux qui le paient sans doute pour parler, invincible dans ses idées, irréfutable dans ses opinions, presque unique quant à une droite raison,—que M. Gauvreau n'oublie pas qu'il n'est pas le seul qui a étudié la médecine, qui en connaît la pratique et qui a l'expérience du passé et du présent.

Or, nous savons, nous, que dans les collèges et les communautés religieuses on utilise l'alcool comme remède ; nous savons, nous, que les prêtres, comme les laïques, et comme le Dr Gauvreau lui-même du reste reconnaissent l'utilité de l'alcool et s'en servent toutes les fois qu'il y a lieu, nous savons surtout le pour cent d'alcool qui entre dans la composition de presque tous les remèdes que le médecin donne à son patient et qu'il prend lui-même avec confiance, non pas pour se tuer, non pas pour tuer les enfants qu'il engendrera, mais pour sauver sa propre vie et se conserver pour la vie et les besoins de ses propres enfants. Le médecin soigne avec de l'alcool ; donc, il n'a pas peur de l'alcool, ni pour lui-même, ni pour ses malades. Et, ce médecin ment affreusement qui dit : "L'alcool est la cause de tous les crimes, de la majorité des morts prématurées. Et tous les médecins savent cela."

Du reste tous les médecins savent aussi que l'alcool est un poison —si réellement c'en est un—moins violent que la caféine et la strychnine. Et cependant, les médecins n'hésitent jamais à faire prendre ces poisons à leurs patients, toutes les fois que nécessité il y a.

Donc, le médecin a infiniment meilleur figure à se taire quand il s'agit de prohibition totale. Et d'autant plus que c'est l'opinion générale des gens que, si les médecins sont pour la prohibition, c'est parce que ce sont eux qui, une fois la prohibition votée, vendront l'alcool à la place des hôteliers.

La seule différence qu'il y aura entre la vente par les hôteliers et celle qui sera faite par les pharmaciens ou les médecins, c'est que tous paieront leur alcool plus cher et que le pauvre sera véritablement l'unique bafoué de la prohibition.

L'orateur qui a succédé c'est M. l'abbé Morin, professeur à Saint-Hyacinthe. De son discours, nous ne nous occupons pas et pour cause ; les anti-prohibitionnistes d'aujourd'hui n'ont pas le droit de reproduire avec force les témoignages et les autorités anciennes partant, M. Morin, qui, par un zèle estropié, est prohibitionniste, est ridiculement mal venu Sorel, où il est connu, avec un discours plagé un peu partout surtout chez des auteurs très antiques, quant à ses plus belles envolées.

A St-Hyacinthe et à Sorel, on croit, avec raison, que l'abbé Morin est plus à sa place dans sa basse-cour, que sur un "husting". M. Cou-

(Suite à la page 2.)

sineau fut ennuyeux à faire bailler. Et l'abbé Morin encore davantage: tous les professeurs ne sont pas intéressants, quand même ils parlent de prohibition.

Nous ne parlons pas actuellement, des pertes financières,—pertes qui seront énormes pour tous—qui résulteront d'un vote favorable à la prohibition. La population connaîtra ces dommages bientôt. Elle les connaîtra surtout si, se laissant enjôler par la cabale insensée des prohibitionnistes, notre population vote pour la prohibition.

Nous avons dit des choses qui en scandaliseront peut-être quelques-uns. Mais qu'on ne succombe pas à l'idée injuste qu'on enseigne au peuple aujourd'hui. Qu'on réfléchisse, qu'on se renseigne, et à la fin on connaîtra son devoir, on saura que les prohibitionnistes ont tort de vouloir ôter au peuple non seulement, sa liberté physique, mais morale aussi et qu'ils ont tort également de vouloir ruiner plusieurs pour quelques-uns, et peut-être à leur unique profit.

Disons sans peur, que les prohibitionnistes n'ont pas le droit d'annoncer comme preuve à leur démonstration, des résultats comme ceux de Trois-Rivières, etc. Toutes ces places ont la prohibition, soit, mais là la prohibition n'est pas encore en vigueur. Par conséquent, nous ne pouvons pas dire: "La prohibition a eu des résultats épatants partout où elle a passé."

Que les prohibitionnistes fassent attention à leur doctrine, il reconnaîtront un jour, mais trop tard peut-être que leur doctrine n'est pas vraie.

Quant à vous, électeurs, votez contre la prohibition, et vous aurez fait votre devoir.

UN SORELOIS.

Sorel, janvier 7, 1915.

Une autre assemblée des prohibitionnistes à Sorel

Nous avons eu le plaisir curieux d'assister à une seconde assemblée des prohibitionnistes à Sorel. Ceux-ci n'ont qu'à continuer à tenir des assemblées pareilles, et ils sont battus, Sorel gardera ses licences.

Les orateurs d'hier soir, à Sorel, furent MM. l'abbé Tétrault, Petitclerc, A. Salvail pour une déclamation, le Dr Robidoux, M. Morgan et le Rév. J. P. Desrosiers.

Oui, M. l'abbé Tétrault a parlé, mardi soir, dans la salle du bazar, en faveur de la prohibition. M. le curé Tétrault a parlé! mais... Votez pour la prohibition et ménagez votre argent, et vous vous bâtirez comme moi, et vous aurez une berceuse. En somme l'abbé Tétrault présida plutôt qu'il ne prouva la valeur de sa cause. Il le sait bien lui-même.

M. E. A. D. Morgan, candidat conservateur dans le comté de Richelieu se fit le porte-voix, avec autorisation de W. S. Jackson, surintendant des chantiers du gouvernement à Sorel, des idées de ses amis et de leur utopie. On connaît tous les succès manqués que M. Morgan a toujours eus. Dans chaque lutte qu'il a entreprise, il n'a réussi qu'à la perdre. C'est pourquoi nous nous demandons quel sera le résultat de la lutte pour la prohibition, attendu que M. Morgan plaide pour: ce n'est ni plus ni moins qu'un avancement de la prochaine défaite qui attend M. Morgan. Il sera battu comme d'habitude.

Du reste, voyez-vous les fervents prohibitionnistes comme les docteurs Robidoux, Goyette, comme M. Morgan, dans leurs exclamations: "Nous ne faisons pas de politique"; mais écoutez, cependant, ces voix, et vous allez croire, braves ouvriers, que ces messieurs n'ont pas d'autres ambitions que votre prétendu intérêt. Heureusement que vous comprenez et que votre bonne volonté ne sera pas surprise.

M. Morgan, avons-nous dit, est le candidat conservateur dans Richelieu. Pourquoi parla-t-il à l'assemblée de mardi soir? Il semble vouloir le dire à son auditoire, cela le gêne mais au fond son idée paraît claire et nette: je suis venu parler pour la prohibition et je suis confiant; mes amis prohibitionnistes me l'ont dit et juré, George Cartier, Dr Goyette, Dr Provost: nous voterons. Vive Morgan!!!

Nous ne nous attardons pas à critiquer ni à réfuter tous les beaux discours qui sont prononcés à Sorel, ces jours-ci, en faveur de la prohibition, ces discours fussent-ils prononcés par M. l'abbé Tétrault, par le Rév. Desrosiers, par MM. Petitclerc ou Robidoux sont réfutés déjà par les arguments mêmes des discours.

Ainsi, on peut bien dire qu'il n'est pas vrai que les taxes seront plus fortes à Sorel après la prohibition qu'avant; on peut bien oser affirmer que la suppression des licences ne nuira pas au commerce de la ville; on peut bien prétendre follement que c'est parce que Sorel a des hôtels, que des malins font à la population de notre ville—qui est aussi honnête, aussi bonne, aussi éduquée que toute autre population—une réputation plus ou moins enviable. Oui, on peut dire et prétendre tout cela, mais qui sera assez imbécile pour croire ces choses.

Pour prouver qu'on a raison d'établir la prohibition, on nomme Trois-Rivières, Lachine, Lévis, etc, des villes qui viennent de voter la prohibition. Et l'on dit que le progrès n'a pas cessé dans ces villes. Qu'on sache que dans la plupart des villes qui ont voté la prohibition, le commerce de la boisson se fait encore, et qu'il n'y a pas assez longtemps que les autres villes ont la prohibition pour qu'on puisse connaître les résultats véritables du mal.

MM. Petitclerc et Robidoux se sont emballés, mardi soir, avec leurs discours et leurs statistiques: il y avait quelques femmes qui les écoutaient, et cela les a énervés. Un autre qui s'occupe activement de prohibition à Sorel, c'est le Dr Goyette. Il travaille les listes pour les amis de sa cause. Se trompera-t-il encore de liste, cette année? Ce qui apparaît certain c'est qu'il aura perdu son temps et ses peines après le onze, et MM. Petitclerc et Robidoux avec eux.

Nous nous demandons ce que va penser le Dr Gauvreaux de Montréal quand après avoir déployé tant d'énergie et d'éloquence pour parler l'autre soir au nom de la science en faveur de la prohibition, il saura que le Dr Robidoux a dit: que le dévouement de son confrère est plus grand que sa science. M. le Dr Gauvreaux a pourtant parlé, l'autre soir, au nom de la science.

Mais c'en est assez, ne parlons plus des prohibitionnistes. Nous réfutons leurs arguments dans nos assemblées. Nous éclairerons le peuple à notre tour avant qu'il vote. Nous détruirons les mensonges de nos adversaires. Et nous ferons rougir l'hypocrisie.

On vote partout pour la prohibition. Donc, disent les orateurs prohibitionnistes, à Sorel il faut aussi voter pour la prohibition. Le jour des déceptions s'en vient pour nos adversaires: le onze, à Sorel, en électeurs intelligents et libres, on votera en masse contre la prohibition.

UN SORELOIS.

Sorel, 5 janvier 1916.

Celui qui veut tout ce que le monde veut, ce à quoi n'importe qui l'entraîne, ce que le lui impose le premier venu, est précisément le type de l'homme banal.

Deux timides: ceux qui se craignent et ceux qui nous craignent.

La vanité est l'effémination de l'orgueil; aussi est-elle particulière aux femmes.

LA PROHIBITION ET LES CLASSES PAUVRES

Au cours de mon premier article sur la question de prohibition, j'ai énuméré d'une manière assez générale les diverses raisons qui ont motivé l'attitude que je prends sur cette question.

Il en est de toutes ces raisons énumérées, une entr'autres, que je veux discuter plus particulièrement.

La prohibition est-elle une mesure équitable, qui frappera indistinctement et sans merci, le riche comme le pauvre?

En un mot, je pose à nos adversaires, la question: Quelle est la classe de notre population qui souffrira le plus par cette loi néfaste?

La prohibition, si je ne m'abuse sur le sens et la portée véritable que devrait avoir cette loi, c'est la suppression radicale, sans exception pour qui que ce soit, des liqueurs enivrantes en notre cité; c'est la défense formelle à tout individu, à quelque classe qu'il appartienne, de vendre, acheter et boire aucunes boissons.

Or, ce but va-t-il être atteint? La prohibition va-t-elle exister de fait en la cité de St. Hyacinthe, lors même qu'elle deviendrait, par le vote des contribuables, force de loi? Qu'on me le prouve par des faits et des preuves indiscutables, et je m'engage sur ma parole d'honneur, à faire campagne pour les prohibitionnistes.

La société se compose de diverses classes sociales. Les unes que l'on appelle les classes riches. Ceux qui vivent continuellement dans l'opulence, se prélassent confortablement dans des demeures princières et des fauteuils moelleux. Pourra-t-on par cette loi injuste les atteindre et les empêcher de se soûler royalement, comme cela arrive très souvent? Non! Ces Messieurs continueront leur même train de vie. Le champagne et les vins mousseux couleront à flots dans leur demeure après la prohibition comme avant. Et pourtant, quand ils sont soûlés, ils sont soûlés, comme les pauvres diables, avec cette seule différence qu'ils "brossent" au champagne et aux fines liqueurs, au lieu de prendre du whiskey ordinaire ou de la bière en "draff". Et ce sont ces fêtards, pour un grand nombre, dont le train de vie ne changera pas, qui viennent vous dire: "Il faut la prohibition, l'alcool est un poison."

Il y a aussi les classes aisées, celles qui sans être excessivement riches, vivent dans l'aisance, et peuvent aussi se permettre le luxe d'avoir du vin et des boissons dans leur cave? Et cette classe-là sera-t-elle atteinte elle aussi? Oh! certes, elle aura bien l'ennui, lorsqu'il faudra acheter sa provision de liqueurs, de constater que sa ville, jadis si prospère, si florissante, ne sera plus qu'un pauvre petit village de campagne, où l'on a de la misère, des difficultés à se procurer tout ce qu'il nous faut.

Et il faudra bien avoir des provisions de boissons pour les fêtes, de la bonne bière froide pour les chaleurs d'été, un peu de brandy pour se réchauffer aux jours de pluie d'automne. Alors que fera-t-on? On s'en ira à Montréal ou dans le comté de Rouville, où la prohibition n'existe pas; et une fois rendu à Montréal, il y a tant de choix, tant de ventes à sacrifice et à bon marché dans les magasins. Or en profitera, on fera toutes ses petites emplettes; et nos bons marchands canadiens de St. Hyacinthe qui paient des taxes pour exercer leur commerce, se verront, comme partout ailleurs où la prohibition existe, à la merci d'une loi, qui au lieu de les protéger, leur enlèvera une foule de ventes, et détournera de notre ville une grande partie de notre commerce. Nos samedis, où la population de nos campagnes, se déverse dans notre ville, deviendront par la rareté de nos cultivateurs, comme des jours de semaine ordinaire. Mais, disent les prohibitionnistes, qu'est-ce que cela peut bien faire? Le commerce, c'est secondaire. La prospérité pour une ville, c'est secondaire. Il faut tuer l'ivrogne. Voilà tout, c'est ce qu'il importe. Oui, il faut tuer l'ivrogne, et pour être bien sûr de ne pas manquer son coup, tuons tout le monde, les honnêtes gens comme les autres; ceux qui savent boire modérément, comme ceux qui ne peuvent prendre un coup sans aller au fond de la bouteille.

Enfin, en troisième lieu, il y a la classe pauvre. Celle qui ne peut pas se payer le luxe d'un voyage à Montréal. Celle qui ne peut pas remplir ses caves de vins. Celle qui n'ayant pas l'aisance d'un grand nombre, a quand même le droit à la légitime jouissance de prendre de temps à autre un verre de bière ou même un verre de cidre.

Voilà l'iniquité, voilà l'injustice flagrante de cette loi prohibitive. Nos classes ouvrières, notre brave population de journaliers, honnêtes et tempéraments; celle qui ne peut se procurer la jouissance absolue légitime et honnête de prendre un verre de bière, elle ne le pourra pas. Et pourquoi? Parce qu'une loi inique lui interdira la faculté de s'en procurer, parce que la fortune ne lui a pas souri. Et pendant ce temps-là, M. Un Tel se bercera sur sa galerie, le cigare au bec, et la bouteille de vin sur la table parce que lui, ce monsieur, il aura eu le moyen de se fier de la loi, et d'aller s'en chercher à Montréal. Et après cela on s'époumonne à crier partout: "La prohibition; oh! mais c'est une vertu."

Si un certain nombre de ces messieurs, s'appliquaient le proverbe: "Ne fais pas aux autres, ce que tu ne voudrais pas qu'il te soit fait", peut-être que plusieurs y penseraient à deux fois, avant d'aller au poll voter pour une mesure semblable.

Je m'adresse à cette classe de travailleurs qui gagnent péniblement leur vie sans presque aucune jouissance dans ce monde. Je m'adresse à ceux qui peinent, qui n'ont de plaisir dans la vie, qu'à faire une fois rendu chez eux, ce qui leur plaît.

Il est une chose au monde que l'on ne peut vous enlever: c'est votre droit de vote. Vous n'avez pas le droit de vous laisser mettre la corde au cou, sans au moins protester par ce droit de vote qui vous est donné.

Aidez-nous à revendiquer ce droit sacré à tout le monde, la liberté de l'individu: Ce droit de faire chez nous ce que bon nous semble, sans que mon voisin vienne se fourrer le nez dans mes affaires domestiques.

Protestez par vos paroles, faites comme nous une campagne de prédication parmi vos amis qui ne verraient pas ce piège tendu à votre liberté; mais protestez, surtout avec énergie par votre vote, contre

cette loi inique, cette pieuvre qui veut vous enserrer dans ses griffes, et se moquer et se rire de vous, quand elle vous aura enlevé votre liberté.

Nous qui croyons en la justice égale pour tout le monde, nous qui ne voulons point étouffer votre droit de respirer un peu librement chez vous, nous allons vous aider, et le 24 Janvier au soir, la grande clameur populaire aura donné sa leçon aux fanatiques et autres étroits qui ne veulent pas permettre à un homme d'être un homme par lui-même, et sans la force brutale.

Et comme le disait si bien l'abbé Johnstone: "Au nom de Dieu, combattons l'ivrognerie comme l'Eglise l'a toujours fait, savoir: avec modération, avec amour et pitié pour la fragilité humaine, et avec sympathie pour le besoin de plaisirs qu'ont les hommes, mais non avec des sentiments anti-chrétiens et inhumains, et avec la bigoterie des sectaires."

JEAN RIT.

AUX APOTRES DE LA PROHIBITION

Les apôtres de la prohibition ont envahi notre paisible cité.

Les uns dans les chaires de nos églises, les autres à la tribune publique, d'autres, enfin, dans la cabale privée, cherchent à faire triompher leur manière de voir.

Il est assez cocasse de mettre en regard les arguments variés et qui souvent se contredisent les uns les autres.

Je ne veux pas aujourd'hui parcourir ce terrain, me contentant de souligner, en passant, certaines comparaisons auxquelles on a eu recours, pour étayer la thèse renversante "que pour aller au ciel, il ne faut boire que de l'eau."

On assimile l'abolition des débits licenciés aux préceptes de la loi naturelle et aux mesures de revenus et de polices.

Un conférencier qui a péroré pendant une heure et demie et qui, au cours de son élucubration, a eu une envolée à la Montalembert, qu'il avait du reste copié presque mot à mot; un conférencier, dis-je, pour établir que la prohibition ne portait pas atteinte à la liberté, est allé chercher des comparaisons dans les principes de la loi naturelle donnée à Moïse sur le Sinai.

"Tu ne tueras point". "Est-ce que ce principe, dit-il, n'est pas une entrave à la liberté?" Voyons, monsieur le conférencier, tâchez d'être sérieux, autrement nous croirons que vous voulez vous moquer de ceux qui se rendent pour vous écouter.

Quand Moïse, sur l'ordre de Dieu, communiquait aux Israélites les Commandements, il ne faisait qu'édicter les principes de la loi naturelle que tout homme porte dans son cœur.

Par quel miracle d'aérobologie intellectuelle pouvez-vous accrocher la prohibition, qui est une mesure restrictive de la liberté individuelle, avec le principe de la loi naturelle qui nous défend d'enlever à notre voisin la vie que Dieu lui a donnée.

Je ne voudrais pas vous donner un conseil, mais pour l'amour de Dieu, retournez le plus tôt possible à ce bon Montalembert, qui, lui, ne dit pas pareilles sottises.

Ce bon conférencier, grâce à une voltige remarquable, saute des Commandements de Dieu aux chiens taxés de la cité de St-Hyacinthe; et je vous demande quel crime a commis la population de notre bonne cité pour être forcée d'endurer pareille torture.

Monsieur l'abbé, les chiens de St. Hyacinthe ne méritent pas que vous les traitiez de la sorte; ils paient leurs taxes sans grogner; vous devriez leur tenir compte de leur bonne volonté, et ne pas leur en faire de reproches.

Mais ce qu'il y a de plus fort que tout cela, c'est la pinte et demie de whiskey ingurgitée en une heure. "A moins, dit-il, d'avoir une constitution de fer, cet homme tombe raide mort." Je vous crois, monsieur, c'est bien la preuve que l'alcool est un poison.

Franchement avec une autre conférence pareille, la prohibition triomphera, c'est sûr; à la condition, cependant, que le cher abbé revienne à Montalembert et qu'il y reste.

JEAN RIT.

Ce que pensent de la prohibition trois juges de la Cour Supérieure qui ont fait une étude approfondie de la question.

Personne n'a demandé de décréter la prohibition dans cette province, mais un élément important de notre population poursuit comme son idéal la suppression totale de la vente des liqueurs alcooliques.

La fabrication et la distillation des liqueurs alcooliques sont sous le contrôle du pouvoir fédéral, et par conséquent elles échappent à l'autorité législative de cette province; cependant, la province peut en prohiber la vente.

En édictant des lois il faut tenir compte des idées, des mœurs, des tendances et des aspirations de la population à laquelle on veut les imposer.

Or, il a été prouvé à l'évidence, il y a quelques années, que l'immense majorité de la population de cette province est opposée à la prohibition. Cette mesure est contraire à ses sentiments.

Pour nous, nous ne sommes pas prêts à dire que cette mesure serait dans l'intérêt de la province. L'expérience, cette grande éducatrice, nous a convaincus que la prohibition dans les villes populeuses ne réussirait pas plus ici qu'elle n'a réussi ailleurs.

Si la prohibition a diminué la consommation de l'alcool dans les villes et les centres ruraux où l'opinion n'était pas favorable à cette mesure, ça été au détriment de vertus non moins importantes que la tempérance; le mépris des lois civiles, le parjure, l'hypocrisie chez les officiers chargés de les faire exécuter, sont des maux autrement graves que l'abus des liqueurs alcooliques chez un certain nombre.

Dans plusieurs Etats, après avoir fait l'essai du système de la prohibition, l'on est revenu tout simplement au système des licences.

La prohibition totale est donc impraticable dans les centres où la population est dense.

H. G. CARROLL,
A. G. CROSS,
AUGUSTE TESSIER,
Juges de la Cour Supérieure.

(Extrait du Rapport de la Commission des licences de la province de Québec, de 1913.)

LE FOYER

Prière d'une Mère

Mon Dieu, toi qui créas le cœur profond des mères,
Toi qui fis de l'amour le plus cher des présents
Que le Ciel, qui n'a pas de cadeaux éphémères,
Fit tomber sur la terre quand ton Fils fut présent ;

Daigne veiller sur ceux que ta main paternelle,
Plaçait, sous mon égide, en un jour de douleur ;
A mon cœur, donne donc, comme au bon Fontenelle,
Un peu d'illusion pour dorer le malheur.

Aux ailes de l'oiseau, tu mesures l'orage,
Tu verdis le brin d'herbe et soutiens le roseau.
De la mère en frayeur, relève le courage,
Comme au jour où jadis tu marchais sur les eaux.

Madame BOISSONNAULT.

Le ciel intérieur

Mon cœur est comme un grand paradis de délices
Qu'un ange au glaive d'or contre le mal défend ;
Et j'habite mon cœur, pareil à quelque enfant
Chasseur de papillons, seul, parmi les calices.

Gardé de chagrins fous et des mortels supplices,
En l'asile fleuri du jardin triomphant,
Pour me désaltérer, dans le jour étouffant,
J'ai ton eau, frais ruisseau du rêve bleu, qui glisse !

Je ne sortirai plus jamais du cher enclos
Où, dans l'ombre paisible, avec les lys éclos,
Par ses parfums secrets je respire la vie.

Car la nature a mis en moi l'essentiel
Des plaisirs que je puis goûter et que j'envie :
C'est en moi que je sens mon bonheur et mon ciel !

Albert LOZEAU.

LES VRAIS AMIS

Jacques de Frileuse "les beaux yeux de Frileuse" disait-on, et la belle Andrée de Marteau, étaient fiancés depuis trois mois, quand, comme un coup de foudre, éclata la plus désastreuse guerre vécue entre peuples civilisés : Ah ! l'affreux chose qui sépare ceux qui s'aiment, et de laquelle un grand écrivain moderne disait : "En temps de paix, le fils, en bon fils ! le cœur bien meurtri, porte enterre son vieux père. En temps de guerre c'est le vieux père qui enterre le plus adoré fils : Le pauvre vieux regarde le mutilé de ses yeux qui ne savent plus pleurer avec des larmes, et branlant sa tête lourde de cheveux blancs : Ah ! l'affreux-mangeuse de gars : dit-il dans son désespoir.

Où, ils allaient être unis dans quelques mois, nos fiancés : maintenant Jacques qui est français doit aller où l'appellent le devoir et l'honneur. Son meilleur ami Claude, doit partir aussi.

Au lendemain de ses fiançailles, Jacques causait tout intimement avec lui, en grillant un nombre respectable de cigarettes.

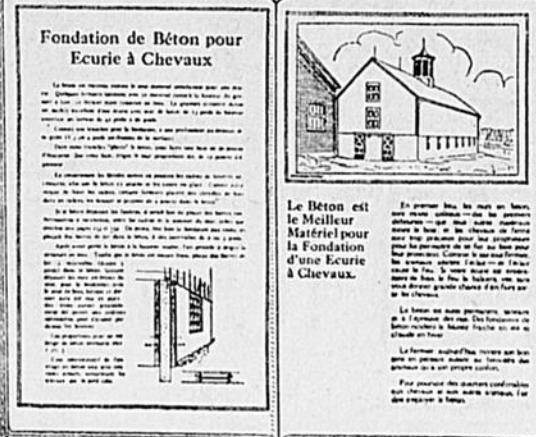
— Jacques tu es très heureux ?
— Oui, mon cher Claude, cependant, tu es mon meilleur ami, un vrai ami, pas alors...
— Alors, tu m'aimes... avant... pardon... tout de suite après Andrée ma délicieuse cousine ?
— Oui, alors, en vrai ami, je veux te confier que j'ai encore et depuis toujours, une inquiétude.
— Toi, Jacques ? Allons donc !
— Si, si, je ne me sens pas assez séduisant pour pouvoir toujours être aimé d'Andrée, comme je l'aime moi, car je l'adore de toutes mes facultés tu sais. Elle est si délicieuse, si douce, si dévouée, si...
— Adorable ! là te dis-je.
— Oui, ne ris pas c'est un amour de petite femme, ta cousine et je l'aime Pour bien te définir je prends la si juste expression de Rosemond-Rostand : "Plus qu'hier et moins bien demain"... Et si je revenais de là-bas, tout mutilé, affreux dans ma beauté de héros, et pour remplacer un membre, une médaille militaire là, sur le cœur et si mon Andrée allait ne plus m'aimer... Oh ! vais-tu Claude, j'en mourrais sûrement...
— Allons pas ces idées-là, mais dis-moi, si quelque circonstance anéantissant, la miraculeuse beauté de ma cousine, l'aimerais-tu autant toi ?
— Plus, je crois, elle est si entourée d'adorateurs si admirée par tous, je la sentirais plus à moi seul il me semble.
— Eh ! bien elle aussi, ne me dis-tu pas, qu'elle est douce et dévouée ?
— Je ne voudrais pas qu'elle m'aimât par pitié. Je veux être aimé avec tout son cœur tendre...
— Adieu, mon amour, adieu !!!
— Non, au revoir, mon cher fiancé à toujours...
— A toujours... Claude je vous recommande Jacques, c'est toute ma vie.
— Je vous le promets, ma délicieuse cousine.
Ma chère Aimée.— Arrivés depuis trois heures, du courage tout plein, j'ai confiance que la petite fiancée priera là-bas pour les gars d'ici.— Jacques.
— Mais, docteur qu'a donc Andrée, c'est peut-être l'inquiétude, l'ennui, l'obsession de cette idée arrêtée ; Jacques peut-être mort à l'heure présente, dites docteur qu'a-t-elle ?
— Ma belle-nièce souffre d'un mal

physique tout a fait étrange, quel que fièvre peut-être ; en tout cas, elle fait beaucoup de température, l'épiderme est très rouge. J'irai demain, dès neuf heures.
— Ma chère sœur, notre patiente, a la petite vérole, la si terrible maladie cutanée.
Quelques heures après, de la beauté d'Andrée, on ne voit plus qu'une couche épaisse d'onguent. Il flotte dans l'air jadis si parfumé, de sa chambre de jeune fille, des vapeurs de médicaments difficiles à respirer.
Après un mois, un matin, le bon docteur, donne enfin l'ordre d'enlever tous les bandages de la figure. Ah !...
Au cri poussé par la garde, Andrée a compris quelle chose affreuse à voir elle devait être. Elle demande un miroir, et devant cet affreux visage que lui renvoie la glace implacable, elle sent là, un grand coup.
"Jacques, comme il va me trouver laide", dit-elle en s'évanouissant...
Depuis trois jours, on se bat dans les Flandres, combien en reviendra-t-il de cette bataille-là ?
Claude est blessé, un des premiers et transporté à l'ambulance, ensuite à l'hôpital... Rien au bras gauche, mais le droit complètement arraché du tronc par un éclat d'obus. Dans sa main gauche, il y a un morceau d'habit avec des chiffes en métal.
1,326...
1,326... C'est Jacques de M. ça il a dû tomber en même temps que son ami, courons à son secours.
Le 1,326 a les deux yeux et une partie de la figure carbonisés.
Quel malheur...
Quand on a bien pensé toutes les plaies, le 1,326, avait repris connaissance... et Claude son voisin de lit, en lui serrant la main en vrai ami, comme deux copains seul savent le faire, l'entendit murmurer tout douloureusement. "C'est la nuit aujourd'hui, ce sera toujours la nuit, je ne pourrai plus voir Andrée, ma chère fiancée".
— Mon pauvre Jacques...
Capitaine les 1,326 et 1,327 sont hors de danger, après quelques jours de convalescence encore, ils pourront retourner en Canada, car ce sont des Français du Canada vous savez, quels braves, petit peuple c'est. Ces deux là sont des martyrs, l'un est aveugle et l'autre manchot. Jacques était de plus en plus triste.
— Est-ce que tu souffres physiquement Jacques, ou bien si c'est ton bonheur que tu pleures ? Tu connais donc bien mal Andrée, tu la crois sans cœur, sans âme. Tout en lui-même : Claude se disait, mon pauvre ami n'est plus le beau Frileuse, si Andrée n'était pas la vraie dévouée compagne qu'il lui faudra. Et il écrivit à sa cousine, l'affreux récit de la terrible journée, comment ils avaient été frappés par le même obus, et attendit anxieusement un mot.
Mon bien aimé. C'est la médaille sur le cœur que je veux t'entendre me dire, que tu m'aimes toujours autant. Je ne suis plus la "belle Andrée" une grande maladie m'a fait vieillir de vingt ans. Comment lui dire que je suis un monstre de laideur, non, ses pauvres yeux ne me verront plus, alors pourquoi. Hâte-toi de guérir, pour revenir vers moi, voici le printemps bientôt, comme les oiseaux dans les bosquets nous ferons notre nid. Je

(Suite à la page 4)

Avant de Construire

L'UTILITE DU CIMENT POUR LE CULTIVATEUR



Ayez Ce Livre Gratis

Il contient 150 pages semblables à celle-ci—116 pages d'informations pratiques, tel que réparation de bâtisses, fondations, trottoirs, auges, citernes, poteaux, ainsi que 45 autres choses utiles sur la ferme. Ces améliorations peuvent être faites économiquement avec du béton.

De plus il y a 14 pages concernant la construction de silos, 22 pages concernant le béton, la manière de le mélanger, les outils nécessaires, la qualité de ciment, sable, pierre, etc. à employer, manière de faire les moules, de déposer le béton, l'armature, etc., etc.

En un mot ce livre contient tout ce que l'on doit savoir concernant le matériel idéal—Le Béton.

Ce livre a été distribué à au-delà de 75,000 cultivateurs qui en ont retirés des bénéfices considérables. Si vous n'avez pas une copie envoyez le coupon aujourd'hui.

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED, Edifice "Herald", MONTREAL.

ENVOYEZ CE COUPON

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED, Edifice "Herald", MONTREAL.

Messieurs:—Veuillez s.v.p. m'envoyer gratis une copie du livre 699 "L'Utilité du Ciment pour le Cultivateur".

Nom.....

Rue et No.....

Ville..... Prov.....

T. D. BOUCHARD L. A. BERNIER

Bouchard & Bernier,

ENREGISTRE.

AGENTS D'AFFAIRES

173 BOULEVARD GIROUARD, :: ST-HYACINTHE.

ASSURANCES

Feu,
Vie,
Accidents,
Bris de Vitres,
Etc.



IMMEUBLES

VENTE,
ACHATS
LOCATION.

FINANCES

Organisation de Compagnies,
PRETS,
Emprunts,
Conseils sur Placements.

Bureaux ouverts TOUS LES JOURS et les VEI REDIS

et SAMEDIS SOIRS de chaque semaine

EN VENTE A NOTRE BUREAU

DIVERSES FORMULES A L'USAGE des
AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS.

Pancartes de tous Genres

SUR PAPIER ET SUR CARTON

Feuilles de Rôle, Blancs de Liste Electorale
et Autres Formules pour Rayer
ou Ajouter les Noms de la Liste Electorale.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

ALLANT A L'EST.

9.20 a.m.—Tous les jours pour St. Li-boire, Acton Vale, Richmond Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

1.20 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours.

5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Lyster, Sherbrooke et Island Pond.

6.40 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.

9.35 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond Lewiston et Portland.

ALLANT A L'OUEST.

5.56 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

7.30 a.m.—Tous jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

10.20 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

2.30 p.m.—Allant à Montréal et gare intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.

5.29 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.

8.00 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Dimanche seulement.

L'INTERNATIONAL LIMITED

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada

Quitte Montréal à 10.15 a.m. arrive à Toronto à 5.45 p.m., Détroit 10.58 p.m., Chicago 8.00 a.m. tous les jours.

EXPRESS DE NUIT

Quitte Montréal 11.00 p.m. arrive à Toronto à 8.00 a.m., Détroit 1.45 p.m., Chicago 9.10 p.m., tous les jours

Pour toute information s'adresser à F. C. BOUVETTE, Agent.

LE PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE

DÉPARTS DE ST. HYACINTHE

Tous les jours excepté le dimanche. 8.11 a.m. et 3.26 p.m. pour Farnham et les stations intermédiaires.

11.53 a.m. et 6.59 p.m. pour Saint Guillaume et stations intermédiaires.

Prompt raccordement à Farnham pour tous les points des Etats Unis, ainsi que de l'Est et l'Ouest Canadien.

Nous attirons tout particulièrement l'attention du public voyageur sur le nouveau service Montreal-Winnipeg-Vancouver et dont le train quitte Montréal tous les jours à 10.30 a.m. Pour billets et renseignements s'adresser à

R. E. CODERRE, 125 Rue Cascades. Tél. 70 Agent de Billets



The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

Horaires des trains, corrigé au 20 Sept. 1914.

Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St. Hyacinthe aux heures suivantes :

Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h. A. M. et 5.05 p. m.

Allant à Iberville Jc., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m. arrêtant à toutes les stations intermédiaires, faisant raccordement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angle terre.

N. J. FERGUSON, Gen. Passenger Agent L. J. BOUCHARD, Agt, St. Hyacinthe Téléphone 28

VINCENT & GIROUARD
ROUTES, BOURNAGES, FONDATIONS, ELECTRICITE, COURS D'EAU, SURVEILLANCE DE TRAVAUX, CHAUFFAGE, ECLAIRAGE.
970-1a



Ma Chère

SI FAIBLE que vous soyez—et depuis combien de temps—ou quelle que soit la cause de votre faiblesse, cela ne fait pas de différence : un verre à vin de **Vin St-Michel** vous remettra une fois de plus sur le chemin de la santé et du bonheur. Voici deux attestations prises parmi des milliers reçues :

Il a Guéri Sa Faiblesse.
"LE VIN ST-MICHEL" a guéri ma petite Germaine. Elle était si faible et depuis si longtemps. J'avais essayé en vain nombre de remèdes auparavant."
Mme Alfred Ducre, 243, rue Champlain, Montreal.

Pas de Meilleur Tonique
"Toutes les femmes faibles devraient en prendre si elles désirent avoir la santé. Dans mon cas, ses effets ont été merveilleux."
Mme Josephat Daignault, 733 rue Adam, Maisonneuve.

Le **Vin St-Michel** crée un sang riche et nouveau, tonifie les nerfs et rend la santé et le bonheur aux femmes faibles. Il fera cela pour VOUS—aujourd'hui. Délicieux.
—En vente partout.



BOIVIN, WILSON & CIE., Limitée, Seuls Agents, Montreal.
EASTERN DRUG CO., BOSTON, MASS. AGENTS POUR LES ETATS-UNIS.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA ASSURANCE FONDS DE PENSION

Capital autorisé \$500,000.00
Actif du Fonds de Pension, le 30 Sept. 1915, 728,681.78
Progression de la Compagnie jusqu'au 30 Sept. 1915.

Année	Sections	Sociétaires	Pensions	Actif
1909.	45	1,880	5,205	\$16,461.94
1910.	149	8,540	19,269	72,217.94
1911.	224	14,228	30,910	170,670.80
1912.	294	19,326	39,211	284,355.82
1913.	349	24,492	47,957	428,745.31
1914.	399	28,689	55,541	584,188.43
1915 (30 Sept.)	454	31,593	60,436	728,681.78

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,
Gérant-Général.

BUREAU CHEF :—126 Rue St-Pierre, Edifice "Dominion", QUÉBEC.
BUREAU A MONTRÉAL :—Chambre 22, Edifice "La Patrie", X. Lesage, Gér.



FOXES

Recevez plus d'argent pour vos Peaux de Renard Rat musqués, Chat Sauvage, Belette, Martre et autres Fourrures collationnées dans votre section. Expédiez-les à "SCHUBERT", la plus grande maison de l'univers faisant le commerce de Fourrures Américaines, une maison sûre, responsable avec une réputation sans tache et qui existe depuis au-delà d'un siècle, détent un record sans pareil pour l'expédition de Fourrures dont les retours sont profitables et satisfaisants. Ecrivez pour le "Schubert Shipper", la seule et authentique liste de prix.

Demandez-le main en ne coûte rien.
A. B. SHUBERT, Inc. 25 WEST AUSTIN AVENUE, C 693, CHICAGO, U. S. A.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin de **BERGERON & SICOTTE**. Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Orançais des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes sortes.



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville. Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité. Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA
BERGERON & SICOTTE
ST-HYACINTHE

Demande d'emploi

Un homme fiable aimerait à avoir un emploi de gardien ou de surveillant. Se contenterait d'un salaire modique. S'adresser au bureau du Clairon, jno

MANIERE D'ADRESSER LA CORRESPONDANCE

Afin de faciliter la manipulation de la correspondance sur le front de bataille et d'en assurer une prompte distribution, l'on demande que tous les objets de correspondance soient adressés comme suit :

- Numéro matricule.....
- Grade.....
- Nom.....
- Escadron, batterie ou Cie.....
- Bataillon, régiment (ou autre unité) état major ou dépt.....
- Contingent Canadien.....
- Force Expéditionnaire Britannique.....
- Army Post Office, Londres, Ang.....

Les indications non nécessaires telles que brigades, divisions, sont strictement défendues et causent du retard.

L'Autorité

Journal hebdomadaire, publié à Montréal, en vente tous les samedis à 1 sou le numéro, chez

ST-JEAN & FRERE,
Marchands de journaux,
St-Hyacinthe

Argent bien placé

Les placements les plus sûrs se font toujours sur des prêts aux municipalités. Nous en avons toujours qui vous rapporteront de 5 à 6 pour cent.

Adressez-vous en toute confiance à
PROVINCIAL SECURITIES, Ltd.
105 Mountain Hill, Québec
Canada.

Téléphone 423 Rue Girouard
Dr A. BEDARD
CHIRURGIEN-DENTISTE
Ex-Gouverneur du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec.
Spécialité :—Ouvrages en Or, Ponts et Couronnes.
SAINT-HYACINTHE

Suite de la page 3.

baise avec amour tes yeux qui pleurent la lumière. Ton Andrée.

Ma chérie, Claude et moi, revenons ; dans quelques jours se sera sur ton cœur, Ton Jacques.

Claude a laissé Jacques un peu en arrière, pour prévenir Andrée, il a tant changé le beau fiancé. A la vue de la figure affreuse de sa cousine un grand cri lui échappe. Jacques dans l'impatience de tout entendre, ne comprend plus rien.

—Qu'as-tu, Claude ?
—J'ai frappé mon épaule et ça fait bien souffrir.

Jacques... Andrée...
Deux bras frais entourent son cou, baise en pleurent ses pauvres yeux éteints pour toujours.

—Ma belle Andrée, quel triste compagnon de route tu vas avoir, non, ça ne se peut pas, je ne puis pas être égoïste à ce point-là, enchaîner ta si radieuse beauté à un mutilé de ma sorte, n'est-ce pas Claude, Andrée et si belle...

Mais non, c'est ta chance, Jacques, elle t'aidera toujours, tu deviens un enfant qu'on dorlote, qu'on gronde, si il se montre malsade comme en ce moment.

Jacques n'a jamais su que sa petite fiancée avait perdu sa grande beauté, et devant le dévouement inlassable de sa femme, à la confiance aveugle qu'ont l'un envers l'autre ceux qui s'aiment vraiment.

Claude et Andrée étaient de vrais amis, tous deux aimaient Jacques et devaient mentir pour son bonheur.

BLUET.

Enseignement du Chant

PAR
M. ARTHUR PLAMONDON
Maintenant à St-Hyacinthe les mercredis et samedis après-midi.

Cours et Leçons Particulières
Aux mêmes tarifs qu'à l'Ecole de Chant Plamondon de Montréal.

ESSAI ABSOLUMENT GRATUIT DE LA VOIX
Pour faire rendez-vous ou pour tous autres renseignements, prière de s'adresser au Cercle Philharmonique, rue Mondor. Téléphone No 265. 12-1218

L'HEROIQUE SERBIE

CHRONIQUE PARISIENNE

L'heure est grave pour ce vaillant peuple qui donne au monde, comme on l'a dit si justement, un exemple de patriotisme incomparable. Mais on peut tout espérer de ces valeureux soldats. Pour eux, l'ère des hauts faits n'est pas close et s'ils peuvent tenir pendant quelque temps encore, ils surmonteront ensuite aisément les assauts furieux et désespérés de l'ennemi.

Les Serbes sont remarquablement commandés ; le voïvode Putnik, généralissime des armées du vieux roi Pierre Ier, est un chef admirable qui jus qu'à présent a toujours conduit ses troupes à la victoire. Certes, Putnik ne s'était pas encore trouvé en face d'un ennemi aussi redoutable ; la légion du maréchal von Mackensen est terrible, surtout parce qu'elle est merveilleusement outillée. Il ne faut pas oublier que depuis quatre ans la Serbie est en guerre. Tant de luttes l'ont forcément épuisée. Ce petit peuple n'a pas des réserves d'hommes intarissables et quelle est la nation qui pourrait soutenir pendant aussi longtemps des assauts furieux comme ceux qu'elle a si brillamment repoussés, à trois reprises, déjà, durant la présente guerre ?

Au début des dernières luttes balkaniques, la Serbie pouvait normalement mettre sur le pied de guerre 300,000 hommes ; elle en équipa 500,000 divisés en 9 divisions comprenant chacune 36 canons, 16 mitrailleuses, un régiment de cavalerie avec 4 escadrons.

Mais après la guerre contre la Turquie et celle contre la Bulgarie, voici que se déclara la guerre des nations. Et celle-ci lui coûta des pertes énormes. Vers la fin de 1914 plus de 150,000 hommes étaient mis hors de combat, tandis que les épidémies coûtèrent la vie à 50,000 soldats, si bien qu'avant l'invasion allemande commençait en ces derniers jours, avec la complicité de la Bulgarie, 200,000 Serbes étaient hors de combat.

Mais la vaillante petite nation mit à profit les loisirs que lui apportèrent pendant au moins 6 mois la suspension des hostilités austro-allemandes sur sa frontière. Le voïvode Putnik réorganisa l'armée, renouvela les cadres d'officiers, appela les classes de 18 et 17 ans

les fit exercer longuement dans le rude métier des armes et put ainsi retrouver 150,000 hommes qui, s'ajoutant à ce qui restait de forces serbes après la seconde invasion autrichienne, donnèrent le total d'environ 300,000 hommes. On peut être certain que cette armée de braves lutera magnifiquement jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à ce que les alliés aient eu le temps d'organiser efficacement la barrière devant laquelle s'écraseront les forces austro-allemandes.

L'armement serbe est des plus modernes ; l'artillerie de campagne est formée de 75 français et de canons de montagne du calibre 70, sortant également du Creusot. La Serbie dispose aussi de nos excellents canons de Bauge en calibre 80. L'artillerie lourde est composée de howitzers de 150, de mortiers de 240 et de pièces de grosse artillerie envoyées depuis quelques mois par la France et l'Angleterre, avec des officiers d'artillerie des nations alliées.

Les troupes du roi Pierre sont donc de tout premier ordre ; elles ont l'expérience de la lutte et les moyens de la soutenir. Il ne leur manque que d'être en nombre ; il faut espérer, que grâce aux alliés les forces adversaires s'épuiseront vite et alors l'échappée vers Constantinople ne sera plus pour les Allemands qu'un rêve irréalisable.

UNE FEMME EPUISÉE

Fortifiée au moyen de Vinol

Fort Edward, N.Y.—"J'étais devenue dans un état de santé toute délabrée, j'étais nerveuse et affaiblie, de sorte que je ne pouvais vaquer à mes devoirs domestiques, bien que notre famille ne se compose que de trois personnes. J'avais pris, sans aucun effet, des émulsions d'huile de foie de morue et autres remèdes. Une amie me conseilla d'essayer Vinol. Je l'ai essayé et bientôt je sentis mes forces me revenir, et ma santé aussi, de sorte que maintenant je fais tout mon travail de la maison."
MDE ELMER GLIDDEN.

Nous garantissons Vinol—notre excellent tonique de foie de morue et de fer, pour toutes les santés délabrées, affaiblies et débiles.

MOULIN A CARDER ET FABRIQUE DE MATELAS

M. Dominique Ledoux informe le public de St-Hyacinthe qu'il vient d'ouvrir une fabrique de matelas et un moulin à carder au coin des rues St-Michel et Cascaes, où il s'efforcera de donner satisfaction à ses clients. M. Ledoux a aussi un pie pour filer les guenilles.
1242—124ms

Des Douleurs Après les Repas

Des gaz dans l'estomac, des aigreurs, des maux de tête, la constipation sont

LES SYMPTOMES DE L'INDIGESTION

L'indigestion un manquement complet ou partiel des fonctions digestives met souvent en désarroi tout le mécanisme du système. Vous ne pouvez jouir de la vigueur ou de l'énergie d'une bonne santé à moins que votre estomac, votre foie, vos intestins ne fonctionnent régulièrement et efficacement.

LE SIROP DE LA MÈRE SEIGEL

Comme tonique digestif et remède pour l'estomac le Sirop de la Mère Seigel est fort estimé dans des milliers de familles et presque par tout l'univers. Si vous souffrez beaucoup, ou peu, de désordres de l'estomac, du foie, ou des intestins, essayez de prendre de 15 à 30 gouttes de ce fameux remède dans de l'eau après les repas, durant quelques jours, et remarquez ses effets bien-faisants.

AIDE LA DIGESTION

La nouvelle bouteille de \$1.00 contient trois fois plus que la bouteille d'essai se vendant 50c. 4015

Maisons à Vendre

Deux jolies propriétés situées sur les plus belles rues de la ville. Deux logements chaque ; ces logements sont loués à l'heure actuelle \$15.00 et \$18.00 par mois chacun ; peuvent se louer plus cher. Nouvellement bâties. Electricité, bains et système de chauffage à l'eau chaude.

Les propriétaires désirent vendre pour en construire de nouvelles.

S'adresser à
T. D. BOUCHARD,
j.n.o. 173 rue Girouard

Docteur J. E. A. Collette

MÉDECIN CHIRURGIEN
BUREAUX :
Coin Ste-Anne et Girouard, Tél. 311
185 rue Girouard, St. Hyacinthe.

La haine est le microscope des défauts ; l'amour celui des bonnes qualités.

UN ARGUMENT TERRIBLE

M. L'Abbé Morin, dans un geste vraiment éloquent, s'est écrié : Prenez une pinte et demie de whiskey en esprit, buvez-la dans l'espace d'une heure, et si vous n'avez pas une constitution de fer, vous tomberez raide mort.

Donc l'alcool, c'est un poison.

Tiens, tiens, comme c'est malin ça, Monsieur l'abbé !

Mais allons donc ; prenez donc M. L'Abbé, cinq gros pains enlevez la croûte si vous le voulez ; nous allons vous donner une heure de plus nous ; mangez-les dans l'espace de deux heures ; et si vous ne crevez pas, je vous promets une colique dont vous garderez longtemps le souvenir.

Donc, le pain c'est un poison.

Dieu qu'il faut être farceur pour vouloir emplir le peuple avec des inepties pareilles.

JEAN RIT.

Les prohibitionnistes, après avoir supprimé la boisson et le tabac, demanderont-ils la suppression de la femme ?--Nos croque-morts rivalisent avec les Allemands. --Empiètement des professions dites libérales.

Si les prohibitionnistes, qui, par le temps qui court, font retentir la province de leurs clameurs, veulent être logiques, ils devront pousser jusqu'au bout leurs réformes.

A écouter ces saintes gens, ils vont faire disparaître le péché de la terre. Ils sont pour nous ramener aux jours du Paradis Terrestre, avant la faute d'Adam et Eve.

Et le premier article de leur catéchisme est : Supprimez les licences !

Ils ne nous garantissent pas, par exemple, qu'une fois les licences abolies, leurs concitoyens cesseront de boire.

Mais supposons qu'il en soit ainsi. Supposons que tous les Canadiens cessent d'ingurgiter des liqueurs. D'autres maux resteront sur la terre.

La cigarette, le cigare, la pipe, par exemple, causent bien du mal à ceux qui en abusent, Donc, il faudra supprimer le tabac.

Puis en poussant encore plus loin leurs doctrines, il leur faudra adopter des mesures plus radicales.

Depuis qu'Eve tenta et fit succomber Adam dans le Paradis Terrestre, que de tribulations la femme n'a-t-elle pas causées à l'homme ! Que d'existences brisées, que de fortunes englouties, que de suicides, que de larmes, que de meurtres, que de catastrophes de toutes sortes composent le bilan de la femme !

Est-ce que ces bons, ces vertueux prohibitionnistes proposeront aussi la suppression de la femme ?

Alors les hommes, dégagés de toute tentation, formeraient, d'un bout à l'autre de la province, pour goûter aux joies pures de l'existence, un immense club dont le président serait... M. John H. Roberts !

Vraiment est-ce ce que veulent les prohibitionnistes ?

+

"L'Autorité a déjà dénoncé certains croque-morts montréalais qui se sont fait une spécialité d'enlever avec des pincettes les dents d'or des défunts qu'ils ont charge d'ensevelir, pour les vendre à des dentistes crapuleux, qui les transplantent sur les vivants.

Ces odieux croque-morts seront sans doute heureux d'apprendre qu'ils ont des émules chez les Boches. D'après les journaux d'outre-mer, voici, en effet, ce que préconise la "Revue hebdomadaire des Dentistes allemands", qui a émis l'idée d'arracher les dents aux ennemis tués afin de pouvoir réparer les râteliers germaniques. D'après ce journal, il serait criminel de continuer à fabriquer des dents avec de l'ivoire ou de l'or : "les dents des Russes, ajoutez-les, sont spécialement recommandées pour leur blancheur et leur solidité."

On ne saurait dénier le sens pratique et l'imagination aux dentistes d'outre-Rhin. Ils auront donné un sens nouveau à l'expression "s'armer jusqu'aux dents", et il faut prévoir la prochaine création, en Allemagne, d'un corps de dentistes experts-diplômés-pour-champs-de-bataille, emploi qui sera certainement très recherché. On peut aussi imaginer sans peine la fierté et la joie des guerriers qui, partis pour la guerre avec quelques molaires détériorées, montreront à leur fiancée, en revenant, une magnifique dentition. "Oh ! toi, mon Fritz, s'écriera la douce jeune fille, comme tu as de belles dents ! — O mon trésor, répondra-t-il avec un large sourire, elles me viennent d'un colonel de cosaques !"

+

Un Anglais éminent émettait l'opinion, l'autre jour, que si l'Angleterre ne triomphait pas plus vite de l'Allemagne, c'était que la culture scientifique et technique y avait été trop négligée.

—On fait trop de place dans le domaine politique, énonçait-il, aux avocats et autres membres des professions libérales, pas assez aux savants et aux techniciens. Voilà pourquoi ces branches sont négligées. Voilà pourquoi nous avons trop de beaux diseurs et trop peu d'hommes capables de fabriquer de gros canons et de les manoeuvrer. . .

Ces remarques d'un Anglais d'Angleterre ne trouvent-elles pas encore une application plus cinglante au Canada ?

—De l'Autorité.

OBSERVATOR.

Le Sourire et le Chant.

Quand, avec un peu d'observation on a remarqué la détente musculaire amenée par le sourire lorsqu'il est naturel, on conçoit plus facilement l'insistance des bons professeurs de chant sur la nécessité qu'il y a de sourire au moment de l'étude de certains sons de voyelles qui s'y prêtent telles ; i, é, a, par exemple. L'absence d'exagération dans ce sens engendre une grande facilité d'émission dont

bénéficier par la suite les autres voyelles dans leurs diverses combinaisons avec les consonnes. Rien ne doit être épargné pour faire de l'étude du chant la chose aisée qu'elle est en réalité pourvu que professeur et élève se comprennent et mettent de côté, l'un, toute raideur et pédanterie, et l'autre toute gêne déplacée et toute résistance. Le professeur doit s'ingénier à développer chez ses élèves-mêmes cet esprit d'analyse des sons qu'il lui faut posséder au plus haut



Quand vous arrivez à la maison ayant froid et fatigué, prenez une tasse pleine de OXO. Elle peut être préparée avec Pour tous un OXO CUBE pendant que vous enlevez votre habit ou paletot. Elle réchauffe en un moment et ôte le danger d'un frisson.

Les OXO CUBES sont inestimables pour ceux qui ont à sortir par tous les temps. Ils fortifient contre le froid et la fatigue et conservent la force.



dégré. L'absence d'effort vocal est toujours éliminée par la physiologie de l'élève et on peut dire aussi que la recherche du calme et d'une expression souriante produit souvent par réflexe, l'aisance désirée.

ARTHUR PLAMONDON.

UN PERCEPTEUR DE TAXES, AGE

Que Vinol ramène à la Santé

Corinth, Miss. — "Je suis employé comme percepneur de taxes pour la ville, et je suis âgé de soixante-quatorze ans. J'étais faible et épuisé. Mon pharmacien m'ayant parlé de Vinol, je l'essayai et au bout d'une semaine je remarquai déjà une amélioration considérable ; j'ai continué à en prendre, et maintenant je pèse vingt livres de plus, et je me sens beaucoup plus fort. Je considère que Vinol est un tonique magnifique pour prndre la force chez les personnes âgées". J. A. PRICE.

Nous garantissons VINOL, notre excellent tonique de foie de morue et de fer — comme le tonique approprié aux santés épuisées, faibles et débiles.

ETAT CIVIL.

Cathédrale

BAPTÊMES.

Déc. 21—Joseph, Maurice, George, Félix, fils de Gédéon Bourbeau et de Anne Bertrand.

" 24—M. Alexandrine, Lucienne, fille de Ovila Lacas et Dorila Marineau.

" 30—Marie, Florette, Anita, fille de Henri Grégoire et Cora Benoit.

" 30—Joseph, Léopold, Ovila, fils de Ovila Girouard et Aurore Fontaine.

" 31—Marie, Juliette, Anita, fille de Josaphat Goyette et Béatrice Desrosiers.

" 31—Joseph, Eugène, Louis Philipe, fils de Nap. Jacques et de Anna Fortier.

Jan. 1—Marie, Rose, Juliette, fille de Joseph Choquette et de Eva Lefebvre.

" 2—Joseph, Jean, Paul, Marcel, fils de René Dosmarais et de Eva Boucher.

SÉPULTURES

Déc. 23—Hélène Richer, 4 mois.

" 23—Armand Beauregard, 6 ms.

" 24—Emilie Longueue, 71 ans.

" 27—Céline Roy, 84 ans.

" 29—Ludger Savard, 25 ans.

" 29—Raphael Colpron, 83 ans.

" 30—A braham Grégoire, 23 ans.

" 30—Roger Duval, 3 mois.

" 31—Joseph H. Albert, 1 mois.

Eglise Notre Dame du Rosaire

BAPTÊMES

Déc. 23—Joseph, Gaston, Hector, fils de Eugène Cloutier et de M. Louise Bolduc.

Province de Québec,

Municipalité de

Comté de Rouville.

Avis public est présentement donné par Henri Sainte-Marie, secrétaire-trésorier, que les propriétés ci après mentionnées seront vendues à l'enchère dans la salle du conseil du dit comté, à Marieville, mercredi, le premier mars 1916, à dix heures du matin, pour taxes municipales, scolaires et autres charges dues aux municipalités où elles sont situées, à défaut de paiement avec les frais avant la vente.

Municipalité de la paroisse de L'Ange-Gardien
Municipality of the Parish of L'Ange-Gardien

Nom du propriétaire Name of owner	Désignation Description	Montant dû Amount due
Benjamin, Jean-Bte	295	\$8.68

Municipalité de la paroisse de St Mathias
Municipality of the Parish of St Mathias

Ouellette, Charles	42	\$16.30
Marieville, 4 janvier 1916.	Marieville, January 4th, 1916.	

HENRI SAINTE-MARIE
Secrétaire municipal
du comté de Rouville,
Secretary-Treasurer of the Municipal
Council of the County of Rouville.

" 25—Marie, Paule, Jeannette, Noëlla, fille de Wilfrid St. Amour et de Flore Bernard.
" 25—Marie, Aline, Noëlla, fille de Harmonias Goudreau et de Eva Lorrain.
" 31—Marie Madeleine Noëlla, fille de Zénon Raymond et de Alexandrine Paulhus.

MARIAGES.

Déc. 24—Entre Victor Téléspore La prés et Marie Brunelle.

SÉPULTURES

Déc. 22—Robert Flibotte, 2 mois.

" 23—Roland St. Pierre, 9 mois.

" 27—Damien Laurin, 55 ans.

" 29—Caroline Perrault, 67 ans.

" 29—Alberic Dion, 5 mois.

Avis Public.

Samedi, le 15 janvier courant, à deux heures de l'après midi, au bureau du notaire soussigné, 16 rue St. Denis, en la cité de St. Hyacinthe, sera vendue, par encan public, sous l'autorisation judiciaire, une créance de \$2,200.00 due aux héritiers de Moise Chicoine, en son vivant, bourgeois de la dite cité, par Pierre Dion, fils, cultivateur de St. Simon, pour balance du prix de vente stipulé en sa faveur, dans un acte de vente que le dit Moise Chicoine a consenti à ce dernier, devant Mre L. A. Brunelle, notaire, le 20 février 1913. Cette créance reposé par hypothèque sur une terre, en la paroisse de St. Simon, étant le No. 409 du cadastre officiel ; et est payable par versements annuels de \$100.00, le premier paiement devant échoir le 20 février 1917, avec intérêt de 5 p.c., à compter du 20 février prochain.
St. Hyacinthe, 3 janvier 1916.

F. X. A. BOISSEAU,
Notaire.

AVIS PUBLIC

Lundi, le 31 janvier courant, à 11 heures avant midi, sur les lieux, en la cité de St. Hyacinthe, seront vendus par encan public, les deux immeubles ci-après décrits, dépendant tant de la communauté de biens qui a existé entre feu François Gervais en son vivant commerçant de la cité de St. Hyacinthe, et feu Esther Robert Lafontaine, que de la succession du dit feu François Gervais, savoir :

1o. Celui dépendant de la dite communauté :

Un emplacement sis en la cité de St. Hyacinthe sur le côté sud-est de la rue Cascades, y connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels sous le numéro (No. 316) avec les bâtisses dessus érigées usées comme trois magasins et logements privés, et les servitudes actives constituées à son bénéfice.

2o. Celui dépendant de la dite succession :

Un emplacement sis en la cité de St. Hyacinthe, sur la rue Stendae, de quarante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, étant la partie nord-ouest du lot numéro deux cent quatre-vingt-onze (No. p.—N. O. 291) cette partie voisine de la rue St. Antoine bâtie d'une construction en brique à quatre logements.
St. Hyacinthe, 7 janvier 1916.

F. X. A. BOISSEAU
Notaire.

1246, 7, 14, 21.

AVIS

Les soussignés, électeurs municipaux, ayant la qualité voulue, de la municipalité de "La Cité de St-Hyacinthe", dans le comté de St-Hyacinthe, demandent, par les présentes, qu'il soit tenu un bureau de votation, aux termes de la section quinziesme du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909, pour décider si les électeurs municipaux de la municipalité adopteront ou non, en vertu et en exécution de la dite section, le règlement suivant que nous soumettons, par les présentes, à leur adoption, savoir :

La vente des licences en vigueur et l'émission de licences en conséquence sont, par le présent règlement, prohibés dans la municipalité de "La Cité de St-Hyacinthe", en vertu et en exécution de la section quinziesme du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909.

En foi de quoi, nous avons apposé nos sceaux aux présentes à St-Hyacinthe ce dix-septiesme jour de décembre mil neuf cent quinze (17 décembre 1915) :

J. C. Casavant, Sam. Casavant, T. Philie, Henri Richard, J. A. Chicoine, A. Letiécq, Hormidas Gemme, J. Alp. Chagnon, Art. Frémère, Nap. Burque, John Poitras, Raphael Ledoux, J. A. Baillargeon, J. H. Bédard, Arthur Laurence, Wilfrid Chagnon, Jos. Touchette, Oscar Demers, Edéas Gendron, Emile Audet, Prosper Blanchard, P. A. Délorne, Edouard Lali-

Province of Québec,

Municipality of the

County of Rouville.

Public notice is hereby given by Henrie Sainte-Marie, Secretary Treasurer, that the lots of land hereafter mentioned will be sold by the public auction at the County Hall, at Marieville, on Wednesday, the first of March 1916, at ten o'clock in the fore-noon, for municipal and school taxes and other charges due the Municipalities in which they are situated, in default of payment of same with costs before the sale.

Municipality of the parish of L'Ange-Gardien
Municipality of the Parish of L'Ange-Gardien

Name of owner	Description	Amount due
Benjamin, Jean-Bte	295	\$8.68

Municipality of the parish of St Mathias
Municipality of the Parish of St Mathias

Ouellette, Charles	42	\$16.30
Marieville, 4 janvier 1916.	Marieville, January 4th, 1916.	

HENRI SAINTE-MARIE
Secretary-Treasurer of the Municipal
Council of the County of Rouville.

Réduction
Reduction

Grille-Pain
Toaster

A partir de samedi, le 11 courant, nous vendrons cet appareil électrique si utile pour la somme de \$2.60 au lieu de \$3.50 le prix régulier.

Les personnes désirant faire des cadeaux feraient bien d'en prendre note.

LA CIE DE GAZ, ELECTRICITE ET POUVOIR.
1175—jno

berté, Joseph Pichette, Venant Foisy, Roméo Robert, Conrad Quintal, Norbert Duchesneau, Médéric Béjise, Jos. P. Benoit, Aristide Bachand, Omer Labonté, Alb. Blanchard, Euclide Dion, J. S. Barbeau, Gédéon Pinard, Louis Morissette, Uldéric Hébert, Aimé Maranda, Oct. Auclair témon ; J. Hévey, Victor Côté, Aimé Perrault, W. Robert, Pierre Fournier, Oct. Auclair témon ; Ephrem Proulx, Aimé Roy, Alp. Gagnon, Arthur Piuze, Napoléon Godbout, Paul Ledoux, Oct. Auclair témon ; L. J. Bertrand, Syl. Châlin, U. Sautoire, E. G. Houle, J. A. Geoffrion, Ls. Morin, H. Blanchard, John Couture, W. H. Campbell, J. H. Campbell, A. Mongeau, L. Bergeron, F. A. Demers, O. Laflamme, A. Brodeur, J. P. Lord, Chs. Moseley, Josepe Choquette, Naz. Casavant, Oct. Auclair témon ; A. Blandin, Frs. Descelles, J. T. Godbout, P. Paquet, Nap. Goyette, J. H. Lampron, Pierre Boissonneau, E. Lampron, Zéphir Girouard, Amédé Richard, Aug. Morin, Oct. Auclair témon ; Joseph Ledoux, Oct. Auclair témon ; Jos. Cadorette, Oct. Auclair témon ; Amédé Rainville, Prof. J. E. Paquin, Eugène Benoit, Théo. Hallé, J. Boucher.

18 décembre 1915.
P. F. Payan, L. E. Héribel, Henri Saint-Jacques, L. F. Payan, Fred. W. Moseley, Joseph Girouard, Augustin Brodeur, Samuel Frédéric, Oct. Auclair témon ; Odilon Hébert, A. Peltier, Joseph Lorange, Oct. Auclair témon ; Louis Isabelle, Oct. Auclair témon ; Augustin Richer, Oct. Auclair témon ; C. Tétrault, O. H. Desalliers, Amédée Duquette, Oct. Auclair témon ; Louis Lafortune, Oct. Auclair témon ; A. Hamel, J. H. Lalumière, J. P. Langelier, R. Ducharme, J. A. Casavant, Louis Lussier, Chs. G. Racicot, Willie Burque, Alexandre Hébert, Arthur Burque, Léon Ringuet, Alex. Leboeuf, Joseph Michaud, L. G. Sanrette, R. Tétrault, J. Campbell, Emile Desrosiers.

ST-HYACINTHE MONTREAL

Tel. 102 Tel. Main. 1663

YVON & GENDRON

AVOCATS

159 rue Girouard, St-Hyacinthe
Bureaux à Montréal
CHAMBRE 15 EDIFICE LA SAUVEGARDE
92rue Notre-Dame Est

UN MOT AU PUBLIC

Quand vous achetez hors de votre localité, vous enrichissez des étrangers au détriment de vos concitoyens. Aidez les marchands de chez vous. En retour vous recevrez un meilleur service et des meilleures marchandises

PENSEZ D'ABORDA VOS CON-CITOYENS

On demande à acheter

Une maison de onze ou douze appartements située assez près du centre des affaires.

Une maison de rapport de deux ou trois logements pouvant payer de bons intérêts sur argent investi.

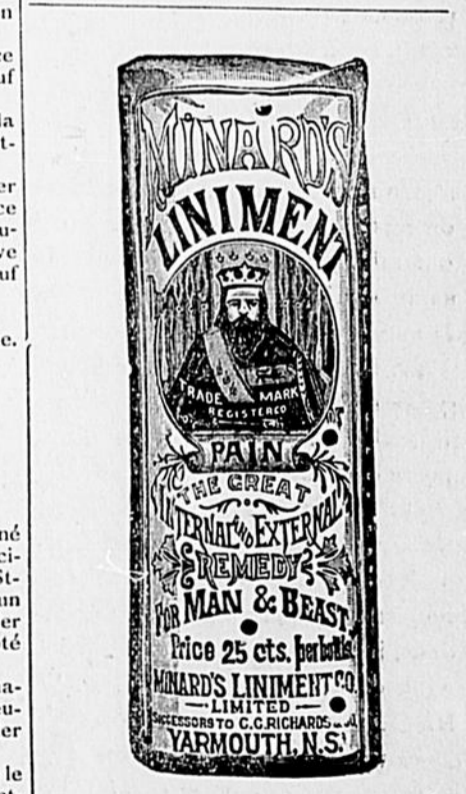
S'adresser à
BOUCHARD & BERNIER
Agents d'affaires, 173 Blvd Girouard

AVIS

Il me fait plaisir d'informer le public de St. Hyacinthe que je viens d'ouvrir un clos de bois et charbon en face de la gare du Grand Tronc.

Je tiendrai toutes sortes de charbon que le public de St. Hyacinthe peut avoir besoin au plus bas prix du marché. Votre commande est sollicitée.

L. A. DENIS,
'En face de la gare du G. T. R.
994—1a Tél. 368



GRAND CHOIX DE

Tapis, Prélarts, Portières

et Rideaux

Chez
EUG. L. DESAUTELS
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

A VENDRE

Un moteur de 2 forces et demie
Bon marché. S'adresser au Clairon

"Le Clairon"
Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska U. JACQUES, Prés.
ABONNEMENT
A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50
Ailleurs au Canada..... 1.00
3c LE NUMERO
En vente chez M. Geo. St-Jean.

Nouvelles Locales

Personnels

M. le Dr Arthur Trottier, de Providence, R.I., était en promenade à St. Hyacinthe, samedi dernier. Il a rendu visite à ses confrères de classes, M. René Morin, maire de Saint-Hyacinthe, et M. T. D. Bouchard, député.

De passage

M. Victor Messier, ancien comptable à St-Hyacinthe, et demeurant actuellement à Holyoke, Mass., était, à l'occasion du Jour de l'An, de passage en notre ville avec son fils.

M. Victor Messier est un homme très connu dans St. Hyacinthe, et tous ses vieux amis furent heureux de le revoir. M. Messier est venu visiter ses amis du Clairon et leur a laissé, en passant, un chaleureux encouragement.

Sympathies

Nous aurions voulu rendre un juste hommage à la mémoire de M. Joseph Gauthier, décédé à Montréal, le 31 décembre 1915, et père de notre distingué député de St-Hyacinthe.

Nous regrettons beaucoup, à cause de la matière qui remplit déjà notre journal, de ne pouvoir pas remplir ce devoir que nous devons à la mémoire de M. Joseph Gauthier. La semaine prochaine, nous comblerons cette regrettable lacune.

Cependant, "Le Clairon" tient à offrir immédiatement ses meilleures et ses plus cordiales sympathies au député de St-Hyacinthe, et à toute la famille Gauthier.

Les élections municipales

Un nombre assez considérable de contribuables du quartier No 2 ont prié M. Alphonse Gervais de se laisser porter comme candidat à la succession du Dr Ulric Jacques. M. Gervais s'est rendu de bonne grâce à l'invitation, et s'est déclaré prêt à faire la lutte contre n'importe qui.

On mentionne M. Théodore Halley comme devant faire de l'opposition à l'échevin V.-E. Fontaine dans le quartier No 3. Cependant, il n'y a encore rien d'officiel. Dans le quartier No 5, M. W. H. Campbell aurait déclaré qu'il ne se présenterait plus.

Dans ce cas, on aurait jeté les yeux sur M. Barthélemy Bélanger, marchand de chaussures.

Quant au quartier No 1, il sera fait des instances auprès de M. Eug. Girard pour qu'il reste au conseil.

Trouvés coupables

Hervé Beauchamp, de Lavaltrie, et Georges Provost, de Montréal, âgés de 18 ans, furent trouvés, par Son Honneur le juge Emile Marin, coupables de vol avec effraction et de vol d'un cheval. La sentence ne sera prononcée que le 7 janvier prochain.

Grande Assemblée

CONTRE

LA PROHIBITION

DANS LA

Salle du Marché

A 1.30 HEURE

Dimanche, le 9 Janvier.

Des orateurs distingués porteront la Parole.

Citoyens en foule !

CAMPAGNE POUR LA TEMPERANCE

Dans une série d'articles publiés, dans le Clairon de chaque semaine, un Monsieur qui signe "Un Prohibitionniste" s'évertue, avec un zèle intempestif, à étayer la thèse suivante : "La prohibition n'est pas une atteinte à la liberté."

Nous entendons discuter librement les arguments d'un prohibitionniste, laissant de côté, en les ignorant, les personnalités et les injures à l'adresse de ceux qui ne veulent pas souscrire à la thèse des buveurs d'eau.

Et d'abord la prohibition n'est pas un dogme, ce n'est pas une vérité révélée, ce n'est pas un mystère. On peut donc en parler librement.

Si Mgr Bruchési a changé d'opinion depuis dix ans, si le Cardinal Gibbons croit que la prohibition n'est pas une bonne chose, il nous semble que nous avons le droit sans être menacé de l'enfer, de présenter les deux côtés d'une question discutable, afin que les électeurs puissent, en connaissance de cause, voter d'une façon intelligente, le 24 Janvier 1916.

Nous croyons qu'un citoyen de St. Hyacinthe peut parfaitement parler, écrire et voter contre la prohibition, sans être classé parmi les réprouvés.

À la date du 31 décembre 1915, dans le Clairon, un Prohibitionniste déclare qu'il y a deux sortes de prohibition : la prohibition complète, qu'il qualifie d'excessive, et la prohibition modérée, telle qu'on prétend vouloir l'imposer à St-Hyacinthe.

Cette dernière ne défend pas aux particuliers de garder chez eux toute la boisson qu'ils voudront, mais il leur est défendu, par exemple, de s'approvisionner d'alcool dans les limites de la cité de St-Hyacinthe. Diable, pourquoi dépenser son argent dans la ville de St-Hyacinthe ? Il vaut bien mieux aller la dépenser à Montréal.

Cette proposition est non seulement la négation de la thèse soutenue par le docteur Joseph Gauvreau et le juge Lafontaine, mais elle est de plus la contradiction formelle de toute la prédication dans nos églises.

En effet, on nous représente l'alcool comme un poison, comme un monstre ; on veut fermer les débits licenciés, afin de chasser le démon de l'alcool et d'empêcher la vente du poison, qui fait les fous, les impudiques, les adultères et les criminels.

Cependant on permet que le monstre soit librement introduit dans les foyers ; on permet que le poison ait son entrée libre dans toutes les demeures. Quelle aberration ! Quel non-sens !

Si vous buvez dans les hôtels licenciés, vous consommez un poison ; si vous buvez chez vous, soyez sans crainte, vous n'engendrez plus de fous ni de criminels.

Cette thèse, qui est contre le bon sens, protège ceux qui ont des caves bien garnies ; elle est favorable à celui qui peut acheter de la boisson à la caisse ou au gallon ; mais elle prive l'ouvrier d'un droit, en restreignant la liberté de ce dernier.

C'est la continuation du système qui consiste à favoriser les classes vivant dans l'aisance, sans s'occuper de l'injustice qui empêche sans cesse sur les droits de la masse.

Et c'est avec de pareilles arguties qu'on espère que le peuple va riper lui-même la chaîne avec laquelle on espère le tenir en esclavage.

Nous croyons que les champions de la prohibition devront trouver d'autres raisons s'ils veulent triompher au jour du scrutin.

Ces messieurs veulent la prohibition modérée, qui ne les dérangera aucunement, mais ils ne veulent pas de la prohibition excessive qui les atteindrait comme les autres.

Allons, si vous voulez que le peuple boive de l'eau, commencez vous-mêmes à vous priver ; votre prédication aurait alors plus de chances de réussir.

Si vous continuez à réclamer, pour vous, le droit de boire ce que vous voudrez le simple citoyen, le modeste ouvrier réclament pour eux leur part de justice et leur part de liberté.

Nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain numéro.

JEAN RIT.

Le Crimé de St-Césaire

L'enquête préliminaire sur le crime de St. Césaire s'est ouverte mardi matin. Il n'était pas neuf heures que les gens arrivaient au palais de justice à pleines rues.

À l'ouverture de l'enquête, vers dix heures, il y avait tellement de monde dans la salle d'audience que M. le juge Marin, les avocats et les officiers de la Cour ont eu toutes les peines du monde à se faire un chemin pour entrer.

L'accusé Polycarpe Paradis avait l'air absolument abattu lorsqu'il est arrivé escorté du géolier Benoit. Il s'est assis à côté de son avocat, Mre Lucien Gendron. Ce dernier a Mre Louis Lussier, C.R., son associé, comme conseil. Pendant la durée de l'enquête, Paradis s'est tenu la tête sur la poitrine et les yeux fermés ou à peu près. Lors qu'on a produit le fusil trouvé dans la valise, il a jeté la vue dessus, mais un instant seulement.

Le procureur général était représenté par Mre J.O. Beauregard, C.R. Après l'assermentation du protonotaire H.A. Beauregard, comme sténographe, M. F. Roy, constable de St. Césaire, est entré dans la boîte. Il raconte que dans la soirée du 27 décembre dernier, il a eu la visite de Mlle Fréchette et de M. Lafrance, son oncle. Il était à peu près 11 hrs et quart. Mlle Fréchette a dit : "Il faudrait que vous vinssiez à notre secours par le fait que mon père a été égorgé ce soir. Ils étaient trois avec mon père, mais il n'y a que Paradis qui a eu des mots avec lui.

Après cela Roy est allé téléphoner au grand connétable Boisvert, qui lui a promis d'envoyer un homme au plus tôt. Le témoin s'est ensuite rendu dans la famille de M. Nap. Normandin là où pensionnait Paradis. Ce dernier était couché et dormait d'un profond sommeil.

L'agent Guertin, de Granby, est arrivée à ce moment pour aider le témoin. Ils sont montés tous deux à cinq heures du matin à la chambre de Paradis. Roy a mis la main sur l'accusé et lui a dit de se lever. Ce dernier s'est assis sur son lit. M. Normandin était aussi présent. Paradis a dit à Roy : "quel-le affaire as-tu à venir me réveiller si matin ?" Roy a répondu : "On vient bien me réveiller, moi, tous les jours ; je suis bien aise d'en réveiller d'autres". Paradis là-dessus a dit : "Jesais pourquoi tu es venu, c'est pour la question de Fréchette je suppose, Roy a répondu : Oui. Là M. Guertin a dit : "Vous n'avez pas droit de parler, et s'adressant à l'accusé. "Vous n'êtes pas obligé de parler, on vous met sous vos gardes ; tout ce que vous direz pourra être contre vous lors de votre procès. On ne vous demande rien, on ne veut rien savoir, on ne vous oblige pas de parler." Sur cela Paradis a répondu : "Je c... si je l'avais frappé comme il faut, j'en aurais été content."

Le témoin dit que Paradis savait bien ce qu'il disait ; mais, il admet qu'il avait l'air "frippé" comme un homme qui n'a pas dormi à sa fin. Il avait l'air d'un homme qui avait pris un peu de boisson. Roy a dit à Paradis : "Je crois que tu ne t'es pas trop trompé ; tu n'as pas été trop malchanceux."

Questionné pour savoir où était l'arme dont il s'était servi pour tirer sur Fréchette, Paradis a indiqué au témoin qu'elle était dans sa valise.

En effet, Roy a ouvert la valise et y a trouvé un fusil calibre No 12. Ici le fusil est produit devant la cour. Après la déclaration ci-dessus, Roy a demandé à Paradis s'il allait s'habiller avec l'habit qu'il avait lors du crime, un habit gris qui était sur le pied du lit. Il dit : "Non, je veux mettre mon autre". Dans les poches de l'habit gris, Roy a trouvé 12 à 15 cartouches. Paradis a déjeuné vers sept heures, et après son déjeuné, il a demandé à se coucher.

Il a dormi jusqu'à midi. Après avoir diné, Paradis a demandé une chambre s'est couché sur le plancher et a fumé un cigare.

Tout en fumant il aurait raconté, sans que personne ne lui fasse de questions, qu'il était allé reconduire deux de ses compagnons au village et qu'il était retourné chez Fréchette passant deux fois devant la maison ; qu'il s'était même rendu chez un de ses frères pour emprunter un pistolet, ajoutant que si son frère le lui avait prêté "il se serait tiré". Quant au fusil Paradis dit qu'il était allé le chercher chez ses parents et que sa mère avait fait son possible pour l'empêcher de le prendre. En transquestion le témoin admet que Paradis, lors des premiers aveux, a dit qu'il ne pensait pas avoir frappé Fréchette ; mais il a ajouté que "s'il l'avait frappé il aurait été content."

Après l'audition de ce témoin, l'enquête, sur demande Mre J.O. Beauregard, est ajournée au 10 de ce mois.

COLONNES PROHIBITIONNISTES

N. B.—Nous avons ouvert nos colonnes aux partisans de la prohibition, mais nos lecteurs sont priés de prendre note que les idées exprimées ici ne sont les nôtres que quand nous les endosserons dans nos colonnes éditoriales.

Nous répondons ordinairement en première page, aux articles publiés ici.

La Prohibition et La Vérité

Nous n'insistons plus : la prohibition respecte la liberté comme toute autre loi. Notre contradicteur l'admet implicitement ; ça suffit.

Disons tout de suite que les prohibitionnistes ne sont pas du tout en faveur de ceux qui boivent chez eux, qu'ils désirent même les voir cesser, au plus tôt, de s'empoisonner et d'empoisonner leurs enfants ; mais, parce qu'ils respectent la liberté, on les accuse de permettre l'abus de l'alcool dans la vie privée. Vraiment, c'est de la malhonnêteté ou peu s'en faut.

Notre contradicteur voudrait bien que nous disions, une fois, une seule fois, que la prohibition entrera dans la maison, dans la vie privée. Alors, il triompherait, et dirait que nous violentons la liberté. Jamais nous ne lui donnerons si belle occasion, parce que jamais nous ne porterons atteinte à la liberté.

Mais, ce qu'il sait comme nous, ce qu'il saisit et comprend parfaitement, notre contradicteur, c'est que les "prohibitionnistes", instruits des malheurs causés par l'alcoolisme dans toute la société, travaillent de toutes leurs forces à faire disparaître partout l'abus des liqueurs alcooliques." Il sait que ce n'est qu'après des années d'études et d'expériences qu'ils sont arrivés à cette conclusion : il faut fermer les débits de liqueurs, faire disparaître l'occasion, la fascination de la buvette, si l'on veut efficacement faire disparaître l'alcoolisme de notre pays. Les anti-prohibitionnistes, pour effacer les bons effets de cette campagne, la seule efficace au pays pour la cause de la tempérance, faussent les textes, trompent ou se trompent eux-mêmes, et n'hésitent pas à se servir des injures et des insultes. Tous ceux qui ont assisté à la séance de l'Hôtel-de-Ville, dimanche soir, peuvent le dire facilement.

Il sait également qui ce sont "les prohibitionnistes qui sont les vrais apôtres de la tempérance en tout et partout." Les prohibitionnistes, mais ce sont eux qui ont travaillé depuis dix ans à répandre la tempérance et l'abstinence, ce sont eux qui ont prêché et parlé partout, ce sont eux qui ont réduit le nombre des buvettes, ce sont eux, et eux seuls, qui aujourd'hui, travaillent sérieusement à détruire l'alcoolisme sous toutes ses formes. Nous défions les orateurs, qui ont parlé en faussant la vérité, de dire qui versait des larmes, quand il y a quelques années, on a retranché un certain nombre de buvettes à St Hyacinthe. Ceux alors, qui les pleuraient ces belles larmes, se disent aujourd'hui contre la prohibition pour la tempérance ; la vérité est qu'ils sont pour les buvettes et rien de plus. Du moins, c'est ce qui découle clairement de la pauvreté de leurs discours : ils n'ont pas encore donné une bonne raison contre la prohibition et ils le savent.

Et est-il bien vrai qu'il y en a tant qui boiront chez eux ? N'est-ce pas calomnier les riches que de dire qu'ils ne pourront se passer de boissons ? Beaucoup de riches sont sobres et ils sont riches parce qu'ils sont sobres. Et s'il y en a quelques-uns qui ont le malheur de boire chez eux, il faut les condamner ; mais les pauvres, les modestes de fortune peuvent-ils s'en plaindre ? Alors qu'ils se plaignent aussi de ne pas avoir d'automobile, de ne pas posséder de villa, de ne pas avoir de valets ni de serveurs. C'est cela que les anti prohibitionnistes prêchent, et c'est cela qui s'appelle du socialisme de la plus sale eau.

Notre contradicteur a osé écrire de nos gens de campagne qu'un grand nombre viennent ici pour s'approvisionner de liqueurs et qu'ils profitent du voyage

qu'ils font à cet effet pour acheter d'autres marchandises. N'est-ce pas être injuste pour nos habitants ? La vérité la voici, nous en appelons au témoignage des bons cultivateurs et de tous ceux qui viennent faire commerce en ville : Le grand nombre, le très grand nombre—les autres sont la rare exception—viennent en ville pour vendre leurs effets et en acheter d'autres. Il arrive, parce qu'il y a des buvettes, que quelques-uns profitent du voyage pour s'acheter de la boisson ou pour boire à leur soûl.

Quant à ceux qui viennent en ville surtout pour s'acheter de la boisson, ils sont le petit nombre, le très petit nombre, et ce qu'ils achètent dans les autres magasins, ou c'est à crédit ou c'est une quantité négligeable. Demandez aux marchands s'ils aiment bien ces visiteurs qui sentent la tonne.

Pendant plus de deux ans, nous avons pu voir les gens de la campagne sortir de la cour d'un de nos hôtels : ceux qui avaient le plus bu et qui s'apportaient un ou deux flacons n'avaient jamais rien autre chose dans leur voiture. Tout s'était dépensé pour boire. Et c'est encore la même chose : allez à la gare, un samedi soir, vous constaterez que ceux qui s'emportent une bouteille ou un flacon, enroulé dans un papier gazette, ne traînent aucun autre paquet. Cela, c'est de la vie vécue à Saint-Hyacinthe.

On a aussi insinué que les campagnards ne viendraient plus vendre en ville. Mais où iront-ils ? A Sainte-Damase, à Sainte Madeleine ? Mais il faut un marché pour vendre et c'est dans la ville que l'on trouve les acheteurs. A moins que l'on s'imagine que les gens de Saint-Dominique iront à Montréal pour vendre les fruits de leur jardin. Personne de sensé n'oserait le penser encore moins le dire ou l'écrire.

Quant à nos gens de Saint Hyacinthe qui auraient assez envie de boire pour aller chercher leur boisson à Montréal, comptez-les. Ils sont le tout tout petit nombre et ce ne sont pas eux qui actuellement enrichissent nos marchands. Du reste, iront-ils à Montréal pour acheter ? Non. Voyez Lachine, cette ville est tout près de Montréal, elle lui est unie par plusieurs lignes de chemin fer et par les tramways, pourtant après six mois passés sans aucune licence, les "marchands", c'est le témoignage du Conseil de ville, "font de meilleures affaires que jamais et les affaires à Lachine ont repris", depuis la disparition des débits de liqueurs, "un élan qu'on ne pourrait constater nulle part ailleurs dans le pays."

Voilà ce que produit la prohibition : elle ferme les débits de liqueurs alcooliques ; elle aide puissamment la tempérance, elle fait l'éducation du peuple, elle n'empêche personne de venir en ville, elle ne diminue en rien le commerce, elle le double, elle enrichit tout le monde, elle augmente les revenus d'une ville sans jamais créer de nouvelles taxes. Nous avons sur ce sujet des affidavits de Theford Mines, Fraserville, Mégantic, Midland, etc.

Est-ce assez clair ! Les anti-prohibitionnistes voudraient-ils prétendre que tout ce monde, plus de la moitié des habitants de l'Amérique du Nord, se trompe, ne connaît rien aux affaires et que ce sont deux ou trois orateurs, qui examinent la question pour la première fois, c'est ce qui semble bien évident quand on a écouté leurs discours, qui ont raison parce qu'ils content des histoires ou attaquent l'Eglise au lieu de donner de vrais arguments, de bonnes raisons contre la prohibition. Le peuple ne se trompe pas, il croit où se trouve la vérité, il est trop intelligent pour ne pas juger sainement de la valeur de certains parleurs. Beaucoup d'anti-prohibitionnistes avouent eux-mêmes qu'il n'y a aucune bonne raison de s'opposer à la prohibition et de se prononcer pour les buvettes.

UN PROHIBITIONNISTE.